

DEC110036DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n° 7564

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC105138INC du 09 décembre 2010 portant nomination de Monsieur Alain Walcarius aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7564 intitulée « Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement » ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée – pour le site de Villers-les-Nancy, à Monsieur Michel PERDICAKIS et Mustapha ABDELMOULA, Ingénieurs de Recherche CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Délégation est donnée – pour le site de la Faculté de Pharmacie, à Monsieur Christophe GANTZER, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 3

Délégation est donnée – pour le site du Pôle de l'Eau, à Monsieur Christophe MERLIN, Maître de Conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2011

Alain WALCARIUS

Directeur de l'UMR 7564